

les dernières et graves ordonnances du Saint-Siège à l'égard des prêtres du Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir, et de ce collège lui-même, nous nous acquittons de cette douloureuse mission, en portant à votre connaissance la lettre même que nous a adressée conjointement Son Eminence le cardinal De Lai, secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale.

Cette lettre n'a pas besoin de commentaire.

Elle vous fera voir que le Saint-Siège confirme de son autorité suprême les défenses que nous avons dû porter, après le décret de Mgr le Délégué Apostolique, en date du 13 mai dernier, et elle vous montrera aussi ce qu'il faut penser de tout ce qui a été dit et publié au sujet de l'événement, le plus pénible peut-être, qui se soit encore vu parmi les catholiques de notre pays.

Seront la présente lettre et le document pontifical y annexé lus au prône de toutes les églises et chapelles publiques, et en chapitre dans les communautés religieuses de nos diocèses, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal le neuf du mois d'août, mil neuf cent douze.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

† A.-X., ÉV. DE SAINT-HYACINTE.

Par ordre,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

*Chancelier.*

---